

COLLECTIVITÉS

Pour en finir avec le « prélever consommer, jeter »

Développement durable. En matière de politique économique locale et durable des outils permettant de prendre les bonnes décisions manquent encore. En réalisant une analyse de ses flux de matières, la Bourgogne pose la première pierre d'une démarche visant à mieux se connaître pour mieux agir.



DANIEL SIRUGUE



« **P**arce que les ressources naturelles se raréfient, il devient nécessaire de limiter les prélèvements sur la nature et donc de réduire notre besoin en matières », indique Jean-Patrick Masson, président d'Alterre Bourgogne, agence pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne. Au niveau mondial, un chiffre résume cet enjeu : 65 milliards de tonnes de matières premières ont été extraites dans le monde en 2010, soit deux fois plus qu'en 1970. « Mais avant de passer à l'action et voir comment les acteurs peuvent jouer la carte de la mutualisation et de la coopération, il est indispensable de connaître la consommation de matières de la Bourgogne et la part de responsabilité de notre territoire dans le système global. C'est une étape préalable », rappelle Jean-Patrick Masson. Tou-

tefois, les outils classiques d'aide à la décision, basés sur les échanges monétaires, s'avèrent inadaptes car ils ne disent rien des quantités de matières mobilisées pour le fonctionnement des activités d'un territoire. Une nouvelle comptabilité a ainsi vu le jour. Appelée « analyse ou comptabilité des flux de matières », elle vise à comprendre la manière dont les territoires prélèvent, importent, transforment, consomment, rejettent et exportent énergies et matières. La Bourgogne est la première région de France à s'être lancée dans une telle démarche (hors programme de recherche). L'étude, réalisée par Alterre Bourgogne, avec le soutien financier du conseil régional de Bourgogne, de la DREAL et de l'ADEME, révèle que la Bourgogne mobilise chaque année des quantités importantes de matières pour l'ensemble des activités sur le territoire : 55 millions de tonnes en 2010, soit 90 kilogrammes par

Bourguignon et par jour ! Ces matières sont composées à 30 % de matériaux de construction et à 32 % de produit agricoles. Plus de 60 % d'entre elles sont issues de ressources non renouvelables. Près de la moitié proviennent d'en-dehors de la Bourgogne. Une fois ces matières transformées, consommées ou transportées, un tiers est au final rejeté vers la nature, dont une bonne partie sous forme de CO₂. « Le recyclage n'évite que 9 % des besoins en matières, ce qui montre que même s'il est indispensable, il n'est pas suffisant pour réduire notre consommation de matières et limiter notre pression sur les ressources naturelles. La priorité, c'est avant tout de limiter nos prélèvements en ressources naturelles », s'alarme Pascale Repellin, chargée de mission climat énergie déchets à Alterre Bourgogne. D'autant que le chiffre de besoin en matières de la Bourgogne établi par cette étude ne comptabilise pas les

ressources qui ont été nécessaires en dehors de la région pour fabriquer et transporter les produits importés sur notre territoire. Il ne recense pas non plus les pertes de matières qui accompagnent certaines extractions sur le territoire. En ajoutant ces flux « cachés », notre besoin total en matières s'élève alors à 125 tonnes par habitant et par an, soit 3,7 fois le besoin apparent. De cette analyse innovante se dégage également la nécessité d'une logique de coopération pour sortir d'un système économique linéaire consistant à prélever dans la nature, transformer, consommer, puis jeter, comme si les ressources fournies étaient infinies. Cela se traduit par la mise en place d'un usage des ressources en série (les déchets d'une activité devenant la matière première d'une autre) en lieu et place d'une utilisation classique en parallèle, où chaque activité puise ses propres ressources et engendre des

déchets sans usage ultérieur. « Dans la création de ces boucles de coopération entre entreprises, les collectivités locales ont un rôle important à jouer, d'abord en tant que génératrices ou utilisatrices de flux de déchets puis comme facilitatrices et coordinatrices des démarches engagées par les acteurs économiques », explique Pascale Repellin. Cette démarche comptable initiée par Alterre Bourgogne n'est qu'une première étape dans un dispositif pérenne nécessitant des travaux complémentaires pour en renforcer la portée en termes d'aide à la décision. Elle va connaître prochainement une dimension nationale par la publication d'un guide méthodologique - auquel Alterre Bourgogne contribuera - permettant de favoriser la réalisation de comptabilités des flux de matières par d'autres régions de France.

FRÉDÉRIC CHEVALIER